

Image not found or type unknown



## Travaux effectués après un état des lieux

Par **odn67**, le **13/09/2008** à **23:29**

Mes locataires ont quittés le logement le 14 aout dernier suite à l'état des lieux et à la remise des clés.  
Je me suis fait avoir par mes locataires sur l'état de propreté de la maison (quand tout est crasseux, on ne voit plus que c'est sale !!). J'ai donc passé beaucoup de temps à decrasser les 133 m2 de la maison et à la refaire (peinture).  
De plus je n'ai pas vu qu'ils y avaient des impacts sur le carrelages de la cuisine et de la salle à manger.  
Puis-je conserver le dépôt de garantie qui m'a été versé par le FSL????  
MERCI DE ME REPONDRE